

CENTRE de FORMATION D'APPRENTIS du Groupe ékloure-ed
FINANCEMENT DES FORMATIONS EN APPRENTISSAGE :
Programme Grande Ecole Grade de Master et Programme Bachelor Grade de Licence
BTS MCO Spécialité Start ou Sport
RDC (Responsable de Développement Commercial)

La formation est majoritairement financée par votre OPCO.
Aide à l'embauche : 6 000 € pour tous les contrats signés
jusqu'au 31 Décembre 2024.

Le financement de votre OPCO est calculé à partir des Niveaux de Prise En Charge (NPEC) de votre branche, il est mensuel et appliqué à la durée du contrat d'apprentissage.

○ **CYCLE DE FORMATION MASTER**

Le cycle de formation dure 3 ans : Pré-Master (année non accessible en apprentissage) / Master 1 / Master 2. Seules les deux dernières années (Master 1 et Master 2) peuvent être réalisées en alternance.

➤ **MASTER 1 + MASTER 2 : CONTRAT DE 24 MOIS**

MASTER Code diplôme : 16531206 Code RNCP : 37886	COÛT DE LA FORMATION 13 500 € / année cycle	Niveau de prise en charge – OPCO ² selon votre IDCC	Complément de l'entreprise Net de taxe
1re année exécution du contrat (12 mois) : Master 1	13 500 €	Financement annuel moyen OPCO 12 428 €	1 072 €
2e année exécution du contrat (12 mois) : Master 2	13 500 €	Financement annuel moyen OPCO 12 428 €	1 072 €
TOTAL	27 000€	24 856 €	2 144 €

Soit un coût de formation de 89,33 €/mois sur la durée du contrat à la charge de l'entreprise.

➤ **MASTER 2 SEUL : CONTRAT DE 12 MOIS**

MASTER Code diplôme : 16531206 Code RNCP : 37886	COÛT DE LA FORMATION 13 500 € / année cycle	Niveau de prise en charge – OPCO ² selon votre IDCC	Complément de l'entreprise Net de taxe
Année exécution du contrat (12 mois) : Master 2	13 500 €	Financement annuel moyen OPCO 12 428 €	1 072 €
TOTAL	13 500€	12 428 €	1 072 €

Soit un coût de formation de 89,33 €/mois sur la durée du contrat à la charge de l'entreprise.

○ **CYCLE DE FORMATION BACHELOR**

Le cycle de formation dure 3 ans : Bachelor 1 / Bachelor 2 / Bachelor 3.

2 situations peuvent alors se présenter : les deux dernières années (Bachelor 2 et Bachelor 3) OU uniquement la troisième année (Bachelor 3) peuvent être réalisées en alternance.

➤ **BACHELOR 2 + BACHELOR 3 : CONTRAT DE 24 MOIS**

BACHELOR Code diplôme : 26031208 Code RNCP : 34444	COÛT DE LA FORMATION 11 500 € / année cycle	Niveau de prise en charge – OPCO ² selon votre IDCC	Complément de l'entreprise Net de taxe
1re année exécution du contrat (12 mois) : Bachelor 2	11 500 €	Financement annuel moyen OPCO 9 500 €	2 000 €
2e année exécution du contrat (12 mois) : Bachelor 3	11 500 €	Financement annuel moyen OPCO 9 500 €	2 000 €
TOTAL	23 000 €	19 000 €	4 000 €

Soit un coût de formation de 166,67 €/mois sur la durée du contrat à la charge de l'entreprise.

➤ **BACHELOR 3 : CONTRAT DE 12 MOIS**

BACHELOR Code diplôme : 26031208 Code RNCP : 34444	COÛT DE LA FORMATION 11 500 € / année cycle	Niveau de prise en charge – OPCO ² selon votre IDCC	Complément de l'entreprise Net de taxe
Année exécution du contrat (12 mois) : Bachelor 3	11 500 €	Financement annuel moyen OPCO 9 500 €	2 000 €
TOTAL	11 500 €	9 500 €	2 000 €

Soit un coût de formation de 166,67 €/mois sur la durée du contrat à la charge de l'entreprise.

○ **CYCLE DE FORMATION BTS MCO (Management Commercial Opérationnel)**

Les contrats d'apprentissage mis en place ont une durée de 24 mois (soit toute la durée du cycle de formation).

➤ **BTS MCO Spécialité START ou SPORT : CONTRAT DE 24 MOIS**

BTS MCO Code diplôme : 32031213 Code RNCP : 38362	COÛT DE LA FORMATION 7 400 € / année cycle	Niveau de prise en charge – OPCO ² selon votre IDCC	Complément de l'entreprise Net de taxe
1re année exécution du contrat (12 mois) : BTS 1	7 400 €	Financement annuel moyen OPCO 6 879 €	521 €
2e année exécution du contrat (12 mois) : BTS 2	7 400 €	Financement annuel moyen OPCO 6 879 €	521 €
TOTAL	14 800 €	13 758 €	1 042 €

Soit un coût de formation de 43,42 €/mois sur la durée du contrat à la charge de l'entreprise.

o **CYCLE DE FORMATION RDC (Responsable de Développement Commercial) Bac +3**

La formation RDC est un diplôme reconnu par l'Etat et dépendant du Réseau Négoventis.

➤ **RDC : CONTRAT DE 12 MOIS**

RDC Code diplôme : 26C3120J Code RNCP : 36395	COUT DE LA FORMATION 8 830 € / année cycle	Niveau de prise en charge – OPCO ² selon votre IDCC	Complément de l'entreprise Net de taxe
Année exécution du contrat (12 mois) : RDC	8 830 €	Financement annuel moyen OPCO 8 330 €	500 €
TOTAL	8 830 €	8 330 €	500 €

Soit un coût de formation de 41,67 €/mois sur la durée du contrat à la charge de l'entreprise.

² Il s'agit du niveau de prise en charge défini par la branche dont relève l'entreprise. Il est versé par l'opérateur de compétences (OPCO) concerné.

AIDE A L'EMBAUCHE

L'aide exceptionnelle mise en place par l'Etat est prolongée pour 2024. Cette aide s'applique aux contrats d'apprentissage ainsi qu'aux contrats de professionnalisation conclus entre le 1^{er} Janvier 2023 et le 31 décembre 2024.

Elle sera versée à toutes les entreprises qui recrutent un alternant, mineur ou majeur (de moins de 30 ans), pour la première année d'exécution du contrat.

Montant : 6 000 € par apprenti mineur ou majeur (proratisé sur 12 mois de contrat, 1/12^{ème} versé chaque mois du contrat).

CADRE LEGAL

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier, conclu entre un apprenti ou son représentant légal et un employeur. Il est défini par le code du travail et permet de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir un diplôme ou un titre professionnel sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage et dans un centre de formation d'apprentis.

Pour signer un contrat d'apprentissage, l'apprenti doit avoir entre 16 et 29 ans révolus sauf dérogations particulières. Le contrat est conclu pour la durée du cycle de formation (entre 1 et 3 ans en fonction du type de métier ou du diplôme), sauf pour les travailleurs handicapés et les sportifs de haut niveau (4 ans maximum).

Les apprentis bénéficient des mêmes avantages sociaux que les autres salariés : adhésion à la sécurité sociale, mutuelle des salariés, aux régimes de retraite et de prévoyance, congés payés.

Les jeunes en contrat d'apprentissage ne sont pas pris en compte dans les effectifs qui entrent dans la détermination des seuils sociaux.

SUCCESSION DE CONTRATS D'APPRENTISSAGE

- Avec le même employeur : sa rémunération est au moins égale à celle qu'il percevait lors de la dernière année d'exécution du contrat précédent, sauf si l'application des critères de rémunération liés à l'âge lui est plus favorable.
- Avec un employeur différent : sa rémunération est au moins égale à la rémunération minimale à laquelle il pouvait prétendre lors de la dernière année d'exécution du contrat précédent, sauf si l'application des critères de rémunération liés à l'âge lui est plus favorable.

SALAIRE ET PROTECTION DE L'APPRENTI

Grille de rémunération pour les contrats d'apprentissage conclus à compter du 1^{er} janvier 2019

Pour effectuer une simulation assistée du calcul de la rémunération légale, consultez le portail de l'alternance : www.alternance.emploi.gouv.fr

➤ CYCLE DE FORMATION BTS

Age	1 ^{ère} année : BTS 1	2 ^{ème} année : BTS 2
De 18 à 20 ans	43% du SMIC	51% du SMIC
De 21 à 25 ans	53% du SMIC	61% du SMIC
	OU 53% du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux)	OU 61% du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux)
26 ans à 29 ans révolus	100% du SMIC	100% du SMIC
	OU 100% du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux)	OU 100% du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux)

➤ CYCLE DE FORMATION BACHELOR / RDC

Age	1 ^{ère} année : Bachelor 1	2 ^{ème} année : Bachelor 2	3 ^{ème} année : Bachelor 3 / RDC
De 18 à 20 ans	43% du SMIC	51% du SMIC	67% du SMIC
De 21 à 25 ans	53% du SMIC	61% du SMIC	78% du SMIC
	OU 53% du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux)	OU 61% du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux)	OU 78% du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux)
26 ans à 29 ans révolus	100% du SMIC	100% du SMIC	100% du SMIC
	OU 100% du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux)	OU 100% du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux)	OU 100% du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux)

➤ CYCLE DE FORMATION MASTER : Master 1 et/ou Master 2 (Pré Master sans apprentissage)

Age	1 ^{ère} année : Pré Master	2 ^{ème} année : Master 1	3 ^{ème} année : Master 2
De 18 à 20 ans	43% du SMIC	51% du SMIC	67% du SMIC
De 21 à 25 ans	53% du SMIC	61% du SMIC	78% du SMIC
	OU 53% du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux)	OU 61% du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux)	OU 78% du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux)
26 ans à 29 ans révolus	100% du SMIC	100% du SMIC	100% du SMIC
	OU 100% du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux)	OU 100% du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux)	OU 100% du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux)

La rémunération de l'apprenti est calculée en pourcentage du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) ou du Salaire Minimum Conventionnel (SMC) lorsqu'il est plus élevé.

EXONERATION DE COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS SOCIALES

Au titre du contrat d'apprentissage, l'entreprise bénéficie d'exonérations de cotisations et de contributions sociales patronales et salariales.

www.alternance.emploi.gouv.fr/exoneration-de-cotisations-et-contributions-sociales-des-entreprises-employant-un-apprenti-e

Pour recevoir une information supplémentaire, merci d'écrire à cfa@esc-pau.fr